

## **POLITIQUE DE GARANTIE DE PIÈCES**

PO230007 - REV.3

En tant que distributeur de pièces d'origine, toutes les pièces vendues par Prévost Parts ont une garantie minimale de 6 mois contre tout défaut de fabrication et/ou de main-d'œuvre\*. Toutes les réparations effectuées dans un centre de service Prévost seront garanties pour une période minimale de 12 mois, incluant les pièces ainsi que la main d'œuvre. Certaines pièces pourraient également bénéficier d'une garantie plus longue. Veuillez communiquer avec le département de la garantie pour plus de détails : Par téléphone au 1-866-870-2046 ou par courriel à [prevost.onlinewarranty@volvo.com](mailto:prevost.onlinewarranty@volvo.com)

Les réclamations de type *Garantie de pièce* sont souvent mal comprises. Avant de soumettre une demande, vous devez vous assurer que la réclamation respecte les modalités suivantes :

- La période de garantie des pièces prend effet à la date d'achat de la pièce et non à la date d'installation
- Vous devez avoir effectué deux achats du composant défectueux par l'entremise de votre compte Prévost
- Vous devez avoir payé pour les deux achats (aucun remboursement par la garantie Prévost)

### Politique de garantie des pièces

- Des dommages consécutifs subis par un composant défaillant ne sont couverts que si la réparation est effectuée dans un atelier d'entretien Prévost autorisé.

Les exemples suivants ne font PAS partie des réclamations possibles sur la *Garantie de pièces* :

- Dommages liés au transport
  - Vous devez communiquer directement avec Pièces Prévost pour obtenir une pièce de rechange
- Mauvaise pièce
  - Vous devez communiquer directement avec Pièces Prévost pour obtenir une pièce de rechange
- Pièces manquantes lors de la livraison du véhicule
  - Vous devez communiquer avec le service des ventes pour que les pièces vous soient envoyées sans frais
- Pièce défectueuse sur un véhicule hors garantie
  - Seules les pièces précédemment remplacées au frais du client sont couvertes par la garantie sur les pièces

**\*\*\* Veuillez noter que toute pièce achetée à partir du 13 août 2018, inclusivement, fera l'objet d'une couverture en garantie d'une durée de 12 mois. Toute pièce achetée avant cette date conserve la couverture précédente.\*\*\***

\*La main-d'œuvre est couverte seulement si l'installation est faite par Prévost ou un fournisseur de services Prévost.